



STAGE « VIVALDI » « EMPLOYEURS »

OBJECTIF : Permettre aux employeurs calédoniens de :

- disposer d'un stagiaire qui apporte un regard neuf
- de bénéficier des connaissances d'un futur cadre (études de marché ou de nouveaux produits, organisation et management...)
- de détecter les compétences pour un futur recrutement

PRE-REQUIS ET PUBLIC CIBLE :

- ✓ Entreprises situées en province sud
- ✓ Capacité d'accueil d'un étudiant en fin de cursus de formation (3^e année de Licence Pro ou BAC + 4/5)

PROCEDURE :

- Transmettre une offre de stage à la Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) de la Province sud (*voir document joint « offre de stage »*) par mail au Pôle Employeur : employeurs@province-sud.nc ou par tél. au **270 400**
- Demander votre accès au site de l'emploi (**ODEWEB**) via le site de la province sud : <http://eprovince-sud.nc>

DISPOSITIF :

- Durée du contrat : 3 à 6 mois
- Prise en charge de l'étudiant par la Province sud : cotisations CAFAT (accident de travail et maladie)
- Indemnités stagiaire versées par la Province sud : 50 % du SMG en Nouvelle-Calédonie
- Le billet d'avion est à la charge de l'étudiant
- Le Service de l'emploi et du placement de la DEFE diffuse l'offre de stage à la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris qui fait le relais auprès des associations des étudiants calédoniens en métropole
- La Convention de stage sera établie entre l'étudiant, l'employeur et la province sud

CONTACT :

Les conseillers à l'emploi du Pôle Employeur sont à votre disposition pour tout renseignement sur ce dispositif & sont joignables par **Mail** : employeurs@province-sud.nc ou **Téléphone** : (687) – 270 400 ou **Site internet** : <http://eprovince-sud.nc> et ODEWEB